PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

Sur convocation de Monsieur le Maire, Monsieur Gilles ARPAILLANGE, le conseil municipal s'est réuni le 08 octobre 2026 dans la salle de réunion de la Mairie de SAINTE-MONDANE.

Etaient présent(e)s : Messieurs ARPAILLANGE Gilles, BOURDET Eric, MULLER Thierry, PELET Jean-Louis, Mesdames BAYLE Françoise, LACOMBE Marine, BOURHIS Sandrine, LABOUSSET Isabelle, LEFEBVRE Catherine
Etaient absent(e)s : PERIE Thierry, SAUL Franck
Procurations : de SAUL Franck à ARPAILLANGE Gilles
Secrétaire de séance : BOURHIS Sandrine
Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03 septembre 2026 ;**
2. **Désignation de l'agent recenseur pour la campagne de recensement 2027 ;**
3. **Participation à l'action "Elu Rural Relais de l'Egalité" et désignation d'un élu relais ;**
4. **Demande de subvention pour une exposition photo ;**
5. **Présentation de Périgord Access ;**
6. **Assurance pour les élus à la SMACL ;**
7. **Désignation du correspondant incendie et secours ;**
8. **Devis Bataillon et Atelier du PC**
9. **Dossiers d'urbanisme ;**
10. **Réunions syndicales et organismes extérieurs ;**
11. **Questions diverses.**

.....

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03 septembre 2026
Le procès-verbal du conseil municipal du 03 septembre 2026 a été adopté à l'unanimité.

2.Délibération n°37-2026 / Délibération portant recrutement d'un agent recenseur
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- de créer un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur (grade d'adjoint technique principal de 2ème classe) du 21/01/2027 au 20/02/2027 ;
- d'autoriser le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984, l'agent recenseur pour assurer le recensement de la population ;
- l'agent recruté sera rémunéré à l'échelon 8 du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe sur la base de l'indice majoré 385 pour une durée hebdomadaire de travail de 30 heures.

Madame Anne BOYER, l'agent recenseur lors du dernier recensement, a proposé sa candidature.

Approuvé à l'unanimité

3. Participation à l'action "Elu Rural Relais de l'Egalité" et désignation d'un élu relais
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale. Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. L'accès à des guides pratiques et de formations (en cours) à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Après concertation, le conseil ne souhaite pas participer à cette action et ne désigne aucun référent.

4.Délibération n°38-2026 / Demande de subvention pour une exposition photo

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet porté par Madame Maria Santos, responsable animation au CIAS du Pays de Fénelon, en partenariat avec la Maison Familiale Rurale (MFR). Ce projet consiste en la réalisation d'une exposition photographique itinérante destinée mettre lumière les services du CIAS du pays de Fénelon et à sensibiliser le public à la prise en charge du vieillissement et de la perte d'autonomie. Cette exposition a également pour objectif de faire découvrir les métiers liés à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en perte d'autonomie, de valoriser ces professions et de susciter des vocations, notamment auprès des jeunes. La Maison Familiale Rurale étant associée à la réalisation et au relais de cette action, il est proposé que la subvention communale soit versée directement à la Maison Familiale Rurale, qui en assurera la mise en œuvre (notamment le règlement du photographe) dans le cadre du projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € (cent euros) à la MFR afin de contribuer à la réalisation de cette exposition.

Approuvé à l'unanimité

5. Présentation de Périgord Access

Périgord Access est une initiative portée par deux jeunes Sarladais qui propose de valoriser le patrimoine de nos villages grâce à des parcours touristiques numériques.
Le principe consiste à installer des panneaux équipés de QR codes à proximité des principaux lieux d'intérêt, permettant aux visiteurs d'accéder gratuitement à des audioguides multilingues, notamment en français, en anglais et en occitan.
Déjà mis en place dans plusieurs communes du Périgord (Beynac, Carsac-Aillac et Vézac), ce dispositif vise à renforcer l'attractivité touristique, faire découvrir notre patrimoine et transmettre notre histoire locale, tout en proposant une solution simple, moderne et accessible.

TARIFS :
Création et recherches par lieu d'intérêt : 35€HT/Point d'intérêt

Création du panneau « carte du village » : 50€ HT
Audio en occitan (traduction et voix) : 45€HT/Point d'intérêt
Gestion et maintenance des audio guides : 35 € HT/an par lieu et par langues
première année si 4 points d'intérêts :
35x4+50=190€ la première année
Maintenance annuelle pour 4 panneaux et 2 langues :
35x4X2= 280€
Reste à la charge de la commune l'impression des panneaux et l'installation.

Le conseil propose de faire venir Monsieur Mathéo Gratte au prochain conseil municipal pour une présentation.

6. Assurance pour les élus à la SMACL

Il s'agit d'une assurance pour protéger les élus personnellement dans le cadre de leurs fonctions. La SMACL doit établir un devis général. Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

7. Désignation du correspondant incendie et secours

Les missions du correspondant sont principalement la mise en place, l'évaluation régulière et la révision du plan communal de sauvegarde. Il est aussi l'interlocuteur privilégié du SDIS.
Thierry Muller est désigné.

8. Devis Bataillon et Atelier du PC

Devis Bataillon pour un fauteuil et un repose-pied pour la secrétaire de Mairie : à revoir
Devis Atelier du PC pour la maintenance informatique : 480 €/an (validé par le conseil)

9.Urbanisme

3 dossiers acceptés :
1 permis au nom de DA SILVA COSTA pour un changement de destination garage en bureau + fermeture terrasse
1 déclaration préalable au nom de GAUDERLOT pour des panneaux photovoltaïques
1 déclaration préalable au nom de GROGNARD pour mise en conformité des travaux

10.Réunions syndicales et organismes extérieurs

Communauté des Communes
Syndicat à vocation scolaire du Carluxais
CIAS
SDE24

11.Questions diverses

. Le Maire a reçu un courrier de Madame Treille Raymonde concernant son différend avec Monsieur et Madame Bley. Une réponse va lui être retournée.
. Un arrêté du Maire va être pris pour la divagation des animaux sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25 heures

Le secrétaire de séance,
Sandrine BOURHIS

Le Maire,
Gilles ARPAILLANGE